



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

Délibération n° 2023-170

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

Domaine de compétence par thèmes – Voirie

Effacement des réseaux à prévoir sur voies communales

Madame le Maire donne la parole à M. BERNARD-BARTHE, adjoint délégué à la voirie et aux réseaux qui présente les voies communales nécessitant, à l'avenir, des travaux d'effacement des réseaux secs, à savoir :

- Rue des Breuil – Rue de la Guitoune et voies adjacentes
- Rue Bas-Charosson

Il explique qu'il convient d'anticiper les sollicitations en ce sens auprès du S.D.E.E.R. dans la mesure où les études et la mise en œuvre de ces travaux demandent du temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR :

- De solliciter le S.D.E.E.R. afin de prévoir l'étude et l'effacement des réseaux secs sur le secteur Rue des Breuils – Rue de la Guitoune et voies adjacentes.

Publication dématérialisée du - 3 NOV. 2023
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-170
Reçu le 02-11-2023

